



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ACCEPTE LE PRINCIPE D'UN REMBOURSEMENT ANTICIPE DE SA DETTE PROPOSE PAR LE GABON

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du gouvernement de la République Gabonaise se sont réunis à Paris le 18 juillet 2007 pour examiner l'offre du gouvernement gabonais de rembourser par anticipation sa dette non consentie aux conditions de l'Aide Publique au Développement rééchelonnée par le Club de Paris en 1994, 1995, 2000 et 2004.

Les créanciers du Club de Paris ont accepté le principe d'un rachat par le Gabon de sa dette à valeur de marché. Selon les règles du Club de Paris, chacun des créanciers peut décider de prendre part ou non à ce remboursement anticipé. Plusieurs créanciers ont d'ores et déjà annoncé leur intention de participer à cette opération.

La valeur faciale de la dette du Gabon à l'égard du Club de Paris s'élève à environ 2,334 Md\$ au 1^{er} juillet 2007. Pour les créanciers qui souhaiteraient y participer, le remboursement anticipé sera effectué entre le 2 décembre 2007 et le 30 janvier 2008, après conclusion des accords bilatéraux de mise en œuvre.

Cette opération de remboursement anticipé s'intègre dans la politique de réformes initiée par le Gouvernement de la République Gabonaise, qui a également conduit à la récente conclusion d'un accord de confirmation avec le FMI. Elle permettra de réduire la vulnérabilité du pays à d'éventuels chocs exogènes.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers, rassemblant les représentants des gouvernements des principaux pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris créanciers de la République Gabonaise sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse.

3. La délégation gabonaise était conduite par M. Paul TOUNGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation. La réunion était présidée par M. Xavier MUSCA, Président du Club de Paris, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique au ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Note technique

La dette de la République Gabonaise non consentie aux conditions de l'Aide Publique au Développement due aux créanciers du Club de Paris éligible à l'opération de remboursement anticipé s'élève à environ 2,182 milliards de dollars (en valeur faciale, après paiement des échéances du 30 septembre 2007 et du 1^{er} décembre 2007), devant être payés jusqu'en 2019.